



INSCRIPTION AU FICHER NATIONAL DE CADRES PROPOSABLES À NOMINATION AUX POSTES DE LA CHAÎNE DES DÉPENSES PUBLIQUES

FICHE DESCRIPTIVE DU POSTE DE DIRECTEUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Référence	DSI
Intitulé du poste	Directeur des systèmes d'information
Position hiérarchique	N+1 : Secrétaire général du Ministère N-1 : Chefs de Service
Relations fonctionnelles principales	Internes: <ul style="list-style-type: none">• Directions du ministère,• Entités sous tutelle Externes: <ul style="list-style-type: none">• Ministère du Numérique et de la Digitalisation (MND)• Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN)

MISSION GÉNÉRALE DU POSTE

Le Directeur des systèmes d'Information est garant de l'opérationnalisation sectorielle de la politique nationale des services et systèmes d'information

PRINCIPALES ACTIVITÉS

Le Directeur des systèmes d'Information est chargé de :

- conduire l'élaboration, la mise à jour et l'exécution opérationnelle du schéma directeur sectoriel des systèmes d'information en lien avec le schéma directeur national des systèmes d'information ;
- assurer la conduite des projets et programmes numériques du ministère ;
- assurer la promotion et l'accélération de la transformation digitale du ministère ;
- mettre en œuvre et garantir la cohérence technique et applicative des systèmes d'information ;
- coordonner les fonctions systèmes d'information des entités, directions ou structures sous tutelle du ministère ;
- garantir la sécurisation formelle, l'authentification et la sauvegarde des documents administratifs et autres productions intellectuelles en accord avec les règles et politiques en vigueur ;
- mettre en œuvre la politique de sécurité des systèmes d'information en accord avec les politiques et règles en vigueur ;
- élaborer et mettre en œuvre la politique archivistique et de gestion des savoirs du ministère, en accord avec les politiques et règles en vigueur ;
- garantir l'optimisation budgétaire et la mutualisation des ressources



informatiques au sein du ministère ;

- assurer la fluidité et l'accessibilité de l'information ;
- faciliter les relations entre les directions techniques et les usagers/clients pour un service public efficient.

PROFIL REQUIS

Diplôme : Bac + 5 en ingénierie informatique, télécommunications ou autres options équivalentes

Un diplôme complémentaire en management est un plus.

Catégorie: Être un cadre de la catégorie A, échelle 1 ou de niveau équivalent si le cadre n'est pas issu de l'Administration publique.

Expérience professionnelle :
6 ans d'expérience dans le domaine des systèmes d'information, de l'informatique ou des télécommunications.

Statut:

Agent de l'État ou non.

Exigence :
n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour malversation financière ou de toute autre condamnation infamante.

Aptitudes particulières :

- avoir une bonne connaissance de l'administration publique et de son fonctionnement ;
- avoir de solides connaissances dans les domaines des systèmes d'information, de l'informatique et des télécommunications-;
- avoir une solide capacité managériale ;
- avoir des compétences en pilotage de programmes de transformation de Systèmes d'Information ;
- maîtriser l'anglais professionnel et technologique ;
- posséder une bonne connaissance et la pratique des enjeux de la révolution numérique ;
- avoir l'expérience de l'encadrement et de la supervision d'équipe ;
- avoir des aptitudes au leadership, à la communication écrite, orale, et au travail d'équipe.